

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE SUR LA THÉMATIQUE LOGEMENT

MISSION LOCALE DE LA BRESSE LOUHANNAISE

par Adrian QUEREJAZU,
Chargé de mission logement

*Vous accompagner,
c'est notre mission.*



"1 Jeune, 1 Logement, 1 Avenir"



EMPLOI FORMATION ORIENTATION VIE QUOTIDIENNE



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Analyse quantitative.....	4
3. Analyse qualitative : les profils de jeunes et les réponses apportées	4
3.1 Profil général.....	5
3.1.1. Enjeux / difficultés (du profil)	5
3.1.2. Les étapes d'accompagnement.....	5
3.1.3. Barrières dans l'accès au logement.....	6
3.1.4. Exemples de cas.....	7
3.2 Profils particuliers.....	8
3.2.1. Profil « Situations de handicap ».....	8
3.2.2. Profil "Migrant"	11
3.2.3. Profil "Mineurs 16-18 ans".....	13
3.3 Autres cas particuliers.....	15
4. L'écosystème de partenaires sur la thématique logement	15
5. Conclusion.....	16
6. Remerciements.....	17

1. Introduction

La Mission Locale de la Bresse Louhannaise accompagne les jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire pour leur permettre une insertion professionnelle et sociale en les accompagnant dans leurs démarches, notamment pour l'accès à un logement autonome. La Mission Locale de la Bresse Louhannaise est présente sur le territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne. Le Pays de la Bresse Bourguignonne est caractérisé par un habitat dispersé en petits villages, hameaux et maisons isolées. Le territoire compte 56 000 habitants pour une densité de population faible (47 habitants au km²). Sur le plan démographique, malgré un vieillissement de la population, celle-ci est en augmentation (Insee, 2018). Le territoire est composé de 83 communes rurales réparties en 4 EPCI : Bresse Nord Intercom', Terres de Bresse, Bresse Revermont 71 et Bresse Louhannaise Intercom'. Ses communes les plus grandes sont concentrées à Bresse Louhannaise Intercom' : Louhans avec 6 500 habitants, Branges avec 2 378 habitants et Sornay avec 2 059 habitants (d'après le recensement Insee de 2015).

La ruralité du territoire induit plusieurs problématiques pour les jeunes, notamment vis-à-vis de la mobilité et du logement. Les alternatives à la voiture individuelle sont peu nombreuses, et il existe peu de logements de petites typologies à proximité des lieux d'emploi et de formation. Ces deux enjeux majeurs sont un frein important dans l'accès à l'emploi ou à la formation ce qui explique l'implication forte de la Mission Locale sur ces thématiques.

Concernant la **mobilité**, la Mission locale s'est engagée en 2002 dans une démarche d'expérimentation d'actions sur le thème de la mobilité, qui a conduit en 2009 à la constitution d'une association indépendante **Mission Mobilité**. **Mission Mobilité** a repris et étendu les services mobilité aux personnes en insertion professionnelle. L'association apporte des **services** et des **réponses alternatives pour les jeunes**, qui doivent toutefois être **complétées** par l'accès à un **logement autonome à proximité** de leur lieu d'activité afin de s'insérer socialement et professionnellement et de faire évoluer leurs projets.

Sur la thématique « **logement** », la Mission Locale de la Bresse Louhannaise lance en 2022 le projet "**1 jeune, 1 logement, 1 avenir**" visant à faire un état des lieux de l'offre et du besoin en logement pour les jeunes du territoire et à proposer des actions pour y répondre. Le diagnostic (URBANIS) a révélé la présence de 5 108 jeunes (15-24 ans) sur le territoire (Insee RP 2018) dont **831** accompagnés par la Mission Locale en 2021. **21,9%** de ces jeunes sont **sous le seuil de pauvreté** (2019). De plus, il n'y aurait que 8% de jeunes ménages dans le parc locatif privé et 4% dans le parc locatif public, traduisant une réelle difficulté dans l'accès au logement autonome. Plusieurs freins sont identifiés, notamment les difficultés des jeunes à répondre aux conditions financières nécessaires pour accéder au logement mais aussi les caractéristiques du parc locatif. En effet, le diagnostic met en avant une **offre insuffisante de logements adaptés** T1/T2 (76% de T4 et plus), des logements axés sur l'habitat individuel (89%) et un parc locatif peu développé (18% des logements) et ancien (80% des logements construits avant 1970). Toutefois, la conjoncture actuelle avec une dynamique économique positive et des acteurs qui s'emparent du sujet du logement, des politiques incitatives et un parc de logements vacants (3 248) et sous-occupé (environ 10 000 logement soit 26% du parc) mobilisables, laisse entrevoir des **perspectives intéressantes** pour résoudre cette problématique.

La problématique du logement autonome pour les jeunes du Pays de la Bresse Bourguignonne doit être résolue à la lumière de la **problématique d'accès à l'emploi et la formation**. Sur le territoire, l'activité se **concentre** sur le secteur de **Louhans-Branges** qui centralise près d'un tiers des 18 741 emplois sur le territoire (NSEE 2022-2018). D'autres pôles d'activités doivent toutefois être soulignés à **Cuiseaux, Pierre-de-Bresse et Cuisery**. Les jeunes non diplômés font face à une difficile insertion professionnelle et se trouvent trop souvent en situation

de précarité : 52% des salariés entre 15 et 24 ans sont en emploi précaire contre 15% pour l'ensemble des actifs. En 2022, la Mission Locale de la Bresse Louhannaise a accompagné 142 jeunes en situation complexe sur la thématique de l'accès au logement.

Ce bilan vise à rendre compte du travail réalisé par la Mission Locale de la Bresse Louhannaise à travers l'accompagnement proposé par ses conseillères, et les perspectives ouvertes par le projet "1 jeune, 1 logement, 1 avenir".

2. Analyse quantitative

Lorsqu'un jeune se présente à la Mission Locale avec une problématique de logement, la conseillère a la possibilité de saisir son besoin sur la base de données I-milo. La saisie sur l'appliquatif I-MILO permet d'optimiser à la fois le processus de recherche de logement et les suites du projet d'insertion (accès au logement, aides au logement, sécurisation financière, information, conseil, intermédiation jeune-bailleur). La saisie d'interventions sur le thème du logement n'est pas exhaustive sur I-milo et les propositions de logement qui n'ont pas été saisies ne sont pas comptabilisées dans les chiffres présentés ci-dessous.

Le tableau ci-dessous met en avant le nombre de propositions faites, en 2022, aux jeunes concernés par la thématique logement et trace les solutions qui ont permis de débloquent les situations.

Accompagnement / solution proposée	Nombre de propositions	Nombre des jeunes concernés
Information Conseil	82	53
Intermédiation jeune Bailleur	14	9
Accès au logement	8	7
Aide/ sécurisation financière	5	5
Ensemble	109	56

Quantitativement, on peut voir qu'il y a 109 propositions pour 56 jeunes concernés en 2022 (voir tableaux 1), soit près de deux solutions mises en œuvre par les conseillères pour chaque jeune. En réalité, les conseillères témoignent que de nombreuses autres démarches sont réalisées. Le **taux d'effort** réalisé par les conseillères pour accompagner les jeunes dans l'accès au logement autonome est **considérable** et nécessite une **connaissance fine** des partenaires et dispositifs pouvant être mobilisés sur ce sujet.

3. Analyse qualitative : les profils de jeunes et les réponses apportées

L'accompagnement des jeunes pour l'accès à un logement autonome est complexe car nécessite un travail personnalisé selon le profil de chaque jeune, de son projet, de ses besoins et envies. Il existe une myriade de solutions possibles, et tout autant de démarches, plus ou moins complexes. Les cas, tout comme l'accompagnement proposé par les conseillères de la Mission Locale, sont très variés. Afin de faciliter la lecture de ce bilan, nous avons pris le parti de définir plusieurs profils de jeunes. Ces profils reposent sur quelques variables décisives dans la recherche de logement issues des situations rencontrées par les conseillères et n'ont d'intérêt que pour faciliter la compréhension du lecteur sur la diversité des cas rencontrés, des dispositifs

existants et du niveau d'engagement des conseillères pour accompagner au mieux chaque jeune dans sa situation particulière. Pour chaque profil, nous décrivons les caractéristiques du profil considéré, les enjeux/ problématiques rencontrées dans l'accès au logement autonome, les étapes de l'accompagnement et les barrières rencontrées sur le cheminement vers l'accès à un logement autonome. Enfin, pour chaque profil, nous présentons des exemples de cas inspirés de jeunes rencontrés et accompagnés par les conseillères de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise.

3.1 Profil général

Le profil général est celui le plus couramment rencontré par les conseillères de la Mission Locale, il regroupe des jeunes entre 18 et 25 ans en recherche de logement autonome afin d'appuyer la réalisation de leur projet professionnel ou de formation.

3.1.1. Enjeux / difficultés (du profil)

Les principales difficultés rencontrées par ces jeunes sont liées aux conditions financières (revenus faibles, caution, charges énergétiques, etc) ou matérielles (difficultés à meubler un logement) à remplir pour accéder à un logement autonome. Ils font également face à une problématique de mobilité, limitant bien souvent leur périmètre de recherche.

3.1.2. Les étapes d'accompagnement

Les étapes décrites ci-dessous sont celles le plus souvent mobilisées par les conseillères pour accompagner les jeunes en général dans l'accès au logement autonome.

Inscription et suivi du jeune sur un dispositif d'hébergement parmi les dispositifs à disposition (logement social, action logement, etc) :

- Après d'un **service ou particulier gestionnaire** du logement temporaire autonome (FJT, social, etc) ou durable (public ou privé). Dans ce cas, le jeune est autonome, il loue son logement, et paye donc un loyer
- Après d'un **centre d'accueil d'urgence** pour un jeune ayant un besoin immédiat d'hébergement (hôtels, associations, etc) cela concerne uniquement les jeunes sans abris, en grande difficulté d'insertion, en situation de crise ou de rupture.

Accompagnement dans la recherche de logement entreprise par le jeune :

- Recherche de logements parmi les offres existantes (recherche internet, logements communaux) et accompagnement aux visites
- Entrée du jeune en PACEA (cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale)

Aide/ sécurisation financière

- Appui au montage et suivi de dossiers liés à toute aide financière ou matérielle permettant l'accès ou le maintien dans le logement (ALT, APL, FSL, FAJ, Garantie Visale, associations caritatives, etc). L'appui s'étend jusqu'à l'expertise de la Mission Locale lors de commissions et validation des dossiers.
- Appui à l'accès à d'autres aides financières afin de sécuriser le jeune dans son projet par exemple en lien avec la mobilité (Mobili Jeune) ou à l'emménagement (Loca Pass).

Information Conseil et intermédiation jeune bailleur

- Information/ conseil sur les dispositifs existants et le droit applicable favorisant l'accès ou le maintien dans le logement.

- Aide à la recherche de solutions adaptées y compris l'orientation vers d'autres partenaires (CAF, OPAC, CCAS, association Le Pont, Mairies...)
- Suivi des jeunes logés
- Intervention de la mission locale dans le cadre de la relation jeune et bailleur (médiation, conciliation, arbitrage, etc)

Une fois le logement trouvé, l'accompagnement se poursuit jusqu'à l'entrée effective du jeune dans son logement :

Établissement de relations de confiance avec le bailleur

- Les conseillères sont aussi là pour expliquer aux bailleurs la situation, elles font un travail de sensibilisation pour dépasser les a priori et accompagnent les jeunes parfois jusqu'à l'état des lieux afin de créer un climat de confiance réciproque. En cas de problème, les propriétaires se retournent d'ailleurs régulièrement vers les conseillères afin qu'elles aident à trouver une solution. Cela illustre qu'une fois le logement trouvé, le suivi reste constant pour les conseillères bien que cela ne fasse pas partie de leurs missions.
- Une démarche indispensable une fois le logement obtenu est la contractualisation par le jeune d'une assurance habitation. Cela demande de la pédagogie de la part des conseillères pour aiguiller les jeunes dans cette démarche et s'assurer que son coût a été intégré dans les dépenses du jeune.

Obtention d'un garant et des aides au logement

- Souvent il est préférable de commencer par l'obtention de la garantie Visale pour permettre au bailleur d'avoir un **garant**. L'obtention de la garantie visale requiert la saisie d'un dossier complet sur le site d'Action Logement. Si la garantie Visale n'aboutit pas, le Département de Saône et Loire peut se porter caution (dossier à déposer, étudié sous les 15 jours en Commission Unique Délocalisée CUD).
- La démarche suivante à réaliser est la création / actualisation du dossier CAF afin d'ouvrir un droit aux APL. Cette démarche nécessite de fournir de nombreux documents parfois difficiles à obtenir (pièces d'identité, déclaration d'impôts, fiche bailleur fiche à remplir par le bailleur, etc).
- Le Fonds Solidaire pour le Logement FSL, est un dispositif mobilisable pour les jeunes adultes ou pour les apprentis de moins de 18 ans, pour procurer une aide pour le premier loyer (les APL n'étant versées qu'à partir du deuxième mois).

Installation dans le logement

- Le Département de Saône et Loire propose une aide financière pour l'assurance habitation la première année et ouvre la possibilité d'une aide financière pour acheter des meubles de première nécessité ou de l'électroménager. Cette aide est toutefois difficile à mobiliser car elle ne s'applique que sur du matériel neuf (pas de convention sur la seconde main).
- L'association Le Pont propose un accompagnement social au logement, si le jeune a besoin d'un suivi pour prendre en main son logement, s'organiser et gérer son budget. Un suivi est réalisé tous les 15 jours pour s'assurer que l'entrée dans le logement se déroule bien.

3.1.3. Barrières dans l'accès au logement

La recherche et l'accès à un logement autonome sont des questions cruciales pour une insertion durable, c'est également un sujet de préoccupation pour l'entrée dans une formation, le démarrage d'un contrat en alternance ou d'un emploi. C'est pourquoi les conseillères de la Mission Locale sont très investies. Toutefois, les démarches administratives sont lourdes, chronophages et pas toujours coordonnées (création de dossiers multiples,

conditions d'accès spécifiques). Elles dépassent parfois la question du logement (Carte vitale, domiciliation...) dans les cas où les jeunes ne disposent pas de toutes les pièces demandées. Cela nécessite beaucoup de temps de mobilisation pour les conseillères. C'est autant de temps qu'elles ne peuvent pas passer à accompagner le jeune dans la formulation et réalisation de son projet et cela entraîne souvent un désengagement des jeunes. Les conseillères ont souvent le sentiment de faire toutes ces démarches "à leur place". Cela est un réel frein car le jour où ces jeunes seront amenés à changer de logement (jour où ils auront peut-être dépassé les 26 ans et ne pourront donc plus bénéficier de l'accompagnement de la mission locale), ils ne seront pas autonomes pour gérer leurs dossiers.

Un autre frein majeur est le manque de coordination entre les acteurs travaillant sur l'accompagnement de l'accès au logement. Il est parfois difficile pour les conseillères de trouver la personne référente sur certains dispositifs, ou de convenir de disponibilités en phase avec celles des jeunes actifs.

3.1.4. Exemples de cas

Jerry, 23 ans

Statut : Salarié en CDI

Mobilité : Pas de permis

Problématique rencontrée

Sa situation professionnelle se précarise avec la crise covid (chômage partiel), il s'endette avant de retrouver ensuite un CDI.

Enjeu de logement

Hébergé par sa famille rencontrant également des difficultés financières, il se retrouve délogé. Il change ensuite plusieurs fois de logements dont il change pour cause de tensions intra-familiales et se retrouve en recherche d'un logement.

Démarches réalisées

La conseillère Mission Locale demande la création d'un dossier au Comité Local de l'Habitat (CLH) qui est refusé (blocage dû au surendettement). Jerry est ensuite orienté vers l'association Le Pont pour répondre à sa problématique de logement, aucune démarche n'aboutit. Une réunion tripartite impulsée par la conseillère de la mission locale est organisée avec une assistante sociale du Département pour qu'il puisse bénéficier d'un Accompagnement Vers est Dans le Logement (AVDL). Jerry ne souhaite pas cet accompagnement social qu'il perçoit comme dévalorisant. La conseillère prend contact avec l'OPAC pour déposer un dossier, un accord est proposé sous la condition de l'ouverture d'une procédure d'engagement de paiement de ses dettes. La procédure n'aboutit pas. La demande de FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) déposée par la conseillère est refusée. Le logement OPAC n'aboutit pas.

Solution trouvée

La conseillère prend contact avec le nouvel employeur de Jerry qui est d'accord pour l'appuyer dans ses démarches de demande de logement. Il est finalement accordé que ses dettes soient remboursées directement sur son salaire. Le problème de remboursement de dettes se règle mais Jerry continue de faire face à un problème de logement. La conseillère recherche des logements privés sur le site Le bon coin et réalise des simulations d'APL (Aides Pour le Logement). Jerry finit par trouver un logement par ce biais suite à une réponse d'offre privée (Le bon coin).

Maurice, 21 ans

Statut: Salarié

Mobilité: Pas de permis

Problématique rencontrée

Originaire de la Réunion, Maurice réside en France métropolitaine depuis 10 ans. Il bénéficie de la Garantie Jeunes (en 2020) et prépare son projet pour entrer en formation. Il entre en DAQ Louhans puis à Dijon et réalise une préformation chez Pôle Emploi. Il signe un contrat avec la Mairie de Louhans.

Enjeu de logement

Hébergé par de la famille à Louhans, il est mis à la porte et se trouve contraint de rentrer chaque jour à Dijon après le travail, où il dispose d'un logement social (FJT, grâce à l'appui de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise qui l'a mis en lien).

Démarches réalisées

Suite à la perte de son logement familial à Louhans, une demande est faite auprès d'ADOMA qui n'aboutit pas. Une autre demande de logement est réalisée auprès de l'OPAC mais le dossier n'est pas déposé car les délais de réponse sont trop importants par rapport à l'urgence de la situation. Il cherche un logement temporaire en phase avec son contrat saisonnier (AirBnB, gîtes, le bon coin).

Solution trouvée

Finalement, Maurice commence une colocation dans un gîte. Il a été accompagné par sa conseillère pour l'état des lieux et la signature du bail. Il garde son logement à Dijon.

3.2 Profils particuliers

Les personnes en situation de handicap sont souvent, pour la Mission Locale, les profils les plus complexes car ils ne rentrent dans aucune case et les partenaires sont difficiles à identifier. Le spectre du handicap est vaste et nécessite d'avoir des compétences et connaissances spécifiques pour une bonne prise en charge. L'accompagnement proposé par la Mission Locale est, pour beaucoup de jeunes en situation de handicap, un réel appui pour pouvoir mener à bien leur projet de vie.

3.2.1. Profil « Situations de handicap »

3.2.1.1. Enjeux

Les jeunes en situation de handicap sont dans des situations très variées et sont donc difficiles à réunir dans un profil homogène. Toutefois, ils partagent tous le besoin d'un accompagnement rapproché et en lien avec des instances qui prennent en charge le handicap. Ces jeunes sont souvent logés chez leurs parents même s'ils ont envie d'autonomie, ce qui passe par l'acquisition d'un logement. Certains ont au contraire rompu toute relation familiale et se retrouvent dans des situations très précaires, nécessitant également l'entrée dans un logement parfois en urgence. Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) mais restent souvent très dépendants de l'appui des conseillères Mission Locale qui sont des interlocutrices privilégiées. Celles-ci informent les jeunes en situation de handicap de leurs droits en matière de santé et d'accompagnement, l'accès et le rapport aux droits est l'un des facteurs clés en matière d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif de cet accompagnement est de co-construire avec le jeune le volet soins de son projet personnalisé tout en l'accompagnant dans ses démarches d'insertion professionnelle et sociale. Les conseillères doivent donc être en mesure d'évaluer les besoins et les potentialités de chaque jeune en

situation de handicap, en veillant à ce que leur projet d'insertion soit cohérent. Les proches des jeunes en situation de handicap sont associés lorsque cela est possible dans toutes les étapes de construction pour faciliter leur implication.

Il est toujours difficile de coordonner les soins avec les autres dimensions de l'accompagnement dans le cadre d'un projet personnalisé, y compris lors des situations médicales aiguës. Dans les cas plus complexes, les conseillères doivent savoir analyser et accompagner les prises de risque des jeunes refusant de bénéficier de soins.

3.2.1.2. Les étapes de l'accompagnement

Coordonner l'accompagnement avec les autres acteurs

- Réaliser une évaluation globale afin de connaître les priorités et d'obtenir l'accord du jeune et de la famille pour les démarches suivantes. Souvent il faut travailler le déni du handicap avec le jeune.
- Appui au montage et suivi de dossiers liés au handicap : si le jeune reçoit l'Allocation aux Adultes Handicapés AAH, s'il/elle est suivi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), s'il/elle dispose de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), si un SAVS suit le dossier pour aider sur les démarches à domicile et notifier sur les décisions de la MDPH.
- Coordonner et faire les démarches pour avoir une assistante sociale. Pour cela, il faut monter le dossier MDPH, obtenir un certificat rempli par les spécialistes qui atteste le handicap (20 pages).
- Se mettre en lien avec des interlocuteurs précis en fonction du type de handicap (ie: l'Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés AFTC, le Pôle de compétences et de prestations externalisées PCPE, certains hôpitaux spécialisés)
- Enfin, une rencontre avec la psychologue de la Mission Locale est proposée systématiquement par les conseillères, surtout si elles repèrent des besoins particuliers. Ce suivi n'est jamais imposé.

Accompagnement dans l'accès au logement autonome

- Si la situation du jeune le permet (suivi personnalisé, soins stabilisés / pris en charge), les conseillères accompagnent les jeunes en situation de handicap pour accéder à un logement autonome par le biais des mêmes dispositifs que ceux présentés dans le profil général. Le profil particulier des jeunes en situation de handicap rend l'exercice d'autant plus complexe (besoins spécifiques liés au logement, à priori plus fort de la part des propriétaires, etc).

Aides / sécurisation financière

- Mettre des mesures de protection financière, juridique, tutelle, curatelle, signalement envers un procureur pour une mise en protection. Dans ce cas, il est obligatoire de passer par un médecin expert et un juge qui ordonne la sauvegarde de justice provisoire.

3.2.1.3. Barrières rencontrées

Plusieurs barrières peuvent être citées dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, pas seulement dans une démarche d'accès au logement. Tout d'abord, les démarches à effectuer sont longues et difficiles et elles nécessitent l'accord préalable de la famille (avec laquelle il y a parfois rupture) et celui du jeune. Quand les dossiers sont montés et les reconnaissances sollicitées, les délais de décision sont longs (6 à 12 mois). Pendant cette attente, les conseillères doivent impliquer les jeunes dans des activités les plus adaptées possibles (stages, travail en ESAT, etc) et essayer de maintenir le jeune engagé dans ces dispositifs. Sans la reconnaissance AAH et en l'absence d'autre activité, il/elle n'aura pas de ressources stables et donc peu de

perspectives pour l'avenir. Les jeunes en situation de handicap sont susceptibles de rester dans la rue, l'attente est très angoissante.

Par leur engagement, les professionnelles de la Mission Locale renforcent leurs compétences en permanence notamment sur les problématiques de prise en charge et de soins des personnes en situation de handicap. Elles recherchent constamment de nouveaux partenaires et interlocuteurs en capacité de prendre le relais dans des cas extrêmes de jeunes qui ne peuvent pas/plus être accompagnés par la Mission Locale. Identifier de tels interlocuteurs est une réelle difficulté sur le territoire car les prestations nécessaires sont en manque et cela se reflète dans une prise en charge parfois insuffisante et/ou inadéquate. De ce fait, la qualité de l'accompagnement des conseillères de la Mission Locale est directement impactée, elles sont poussées à dépasser leur rôle pour ne pas laisser de jeunes à la dérive.

3.2.1.4 Exemples de cas

Charly B, 19 ans

Statut : Handicapé multiple, avec un traitement psychiatrique. Sans permis

Problématique rencontrée

Comportement invasif, Charly B. n'a pas de carte d'identité, pas de domiciliation, pas de carte vitale, pas de téléphone ou de moyen d'être contacté, pas de revenu, pas de CAF, pas de reconnaissance AAH, RQTH ou autre. Malgré leurs difficultés de recrutement, les employeurs ne donnent pas suite et Charly B. enchaîne les CDD.

Enjeu de logement

Charly B. est sans domicile fixe, il vit souvent dans la rue (sous une tente, squatte et se fait déloger) ou reste chez des connaissances. Il cherche une solution d'hébergement d'urgence.

Démarches réalisées

Dans un premier temps, afin de sécuriser sa situation financière, la conseillère accompagne Charly B. pour qu'il puisse obtenir l'AAH. Pour cela, il doit régler sa domiciliation et mettre à jour son dossier CAF. Il est accompagné par sa conseillère à la Mairie de Louhans pour cela et doit faire une déclaration de ressources. Il est mis en relation avec des associations pour pouvoir se laver et se nourrir.

Une demande SIAO est réalisée, il est mis en liste d'attente (un an et demi) pour un logement à Mâcon. Pendant ce délai, la conseillère le dirige vers l'association Le Pont pour prendre le relais sur la thématique du logement mais Charly B. coupe le lien. Une autre demande de logement est déposée auprès d'ADOMA, mais les démarches n'aboutissent pas. La possibilité de prendre un logement privé est discutée, la conseillère fait des recherches qui n'aboutissent pas non plus.

En parallèle, la conseillère contacte en urgence l'Équipe Mobile Psychiatrique (EMP), Exclusion Sociale (antenne Servey) et le Centre Médico Psychologique (CMP). Un rdv est fixé pour plus tard avec un psychologue du CMP auquel la conseillère se rend avec Charly B. Ils rencontrent une infirmière psy pour évaluer et stabiliser la prise en charge. Ils proposent de le revoir et conviennent de voir l'assistante sociale de la CMP.

La conseillère inscrit Charly B. au DAQ mais le dispositif s'arrête après quelques semaines suite à un conflit avec une formatrice. La conseillère et Charly participent à de nombreuses réunions tripartites avec d'autres acteurs (direction du DAQ, Le Pont, CMP, CCAS) mais rien ne se débloque.

Une place se libère au Centre d'Hébergement et Réinsertion Social CHRS mais engagé dans une nouvelle relation il la refuse. Il emménage ensuite avec sa relation, mais, peu après, il y a rupture et les deux jeunes rencontrent la conseillère. Après avoir été blessé lors d'un conflit, il se retrouve à nouveau dans la rue, sans DAQ, sans prise en charge médicale. Il retourne chez des connaissances.

Solution trouvée

Les reconnaissances RQTH et AAH se sont finalement débloquées mais Charly B. tarde à percevoir son allocation. Aucune solution de logement n'a pu être trouvée et Charly B. reste logé par une connaissance à lui, également fragile et suivi par la Mission Locale.

La prochaine démarche sera la visite d'un ESAT ou d'un Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées (PCPE - sécurité handicap) et en attendant il est en CEJ. Il ne participe pas à tous les ateliers du groupe pour ne pas mettre en danger les autres jeunes. Le planning est fait par la conseillère.

Thelma et Raymond 21 et 23 ans

Statut : Raymond a une reconnaissance AAH et Thelma est en attente de cette reconnaissance.

Problématique rencontrée

Ils habitaient dans un mobil-home dans le jardin des parents de Thelma mais ont souhaité s'autonomiser. Ils sont dans une situation de grande précarité et ne tiennent pas de contrat de travail.

Enjeu de logement

En 2021, ils passent par plusieurs logements, un logement privé qui ne dure pas suite à des problèmes avec le propriétaire et les voisins. Ils ont ensuite été logés chez des amis puis, dans un mobil-home chez les parents de Thelma. Ils ont des animaux de compagnie qui posent des problèmes d'hygiène et de voisinage.

Démarches réalisées

La conseillère de la Mission Locale réalise une demande OPAC qui n'aboutit pas (manque de ressources). La démarche de reconnaissance AAH aboutit pour Raymond, elle est en cours pour Thelma.

La conseillère débloque des aides via plusieurs dispositifs : Loca Pass, mobili jeune, Garantie Visale, AVDL, CAF, régularisation régime d'imposition. Une sollicitation d'ASLL est en cours avec Le Pont. La conseillère recherche ensuite des logements sur internet et appuie le dossier auprès des bailleurs sociaux (OPAC).

Solution trouvée

Ils obtiennent finalement une place à l'OPAC et bénéficient d'un accompagnement AVDL. L'insalubrité due aux animaux pose problème et la conseillère fait intervenir un médiateur OPAC qui met un ultimatum. Un compromis est trouvé, ils gardent un animal et les autres animaux sont placés à la SPA.

3.2.2. Profil "Migrant"

Le profil des **migrants** est récurrent à la Mission Locale. En effet, une part importante de jeunes migrants viennent répondre à un besoin important en main d'œuvre non-qualifiée d'entreprises importantes du territoire. Les emplois proposés sont souvent précaires (emplois de nuit, rémunération au SMIC, accès aux lieux d'emplois difficiles sans véhicule, pénibilité des tâches, etc.) et conduisent à une rotation importante. Malgré ces conditions difficiles, de nombreux migrants se saisissent de l'opportunité pour entrer sur le territoire en **situation régulière**

et **participent à l'activité économique du territoire**. Toutefois, leur insertion sociale et professionnelle n'est pas facile et beaucoup se retrouvent dans des situations personnelles précaires (difficultés à se loger, à se déplacer).

Une caractéristique du profil des "migrants" est qu'ils arrivent sur le territoire avec un projet construit et une envie d'évoluer en mettant de l'argent de côté. Toutefois, une période difficile est presque systématiquement observée par les conseillères de la Mission Locale suite à leur arrivée lorsqu'ils ne disposent pas encore de logement ou se reposent sur des réseaux d'entraide pour se loger. Pour certains, cette situation précaire peut durer plusieurs mois.

3.2.2.1 Enjeux / difficultés

Contrairement au profil général, les jeunes du profil "migrants" n'ont pas de grandes difficultés financières et ont un projet professionnel défini. Les principales difficultés rencontrées sont liées aux démarches administratives à réaliser comme par exemple pour accéder à un logement (création des dossiers et barrières de la langue). Ils font aussi face à des a priori, souvent perçus comme "étrangers" avec une connotation négative. Comme pour les autres profils de jeunes, la problématique de mobilité limite leur périmètre de recherche et leur lieu de travail est souvent éloigné des possibles logements. Ils se déplacent alors à pied, à vélo, en trottinette, ou en transports en commun si possible pour ne pas mettre en péril leur projet.

3.2.2.2. Les étapes d'accompagnement

Les étapes d'accompagnement des jeunes migrants pour avoir l'accès au logement autonome sont similaires à celles du profil général mais avec un appui particulier sur la **création des dossiers administratifs** car ils partent souvent de zéro. La conseillère commence donc par vérifier l'existence (ou non) d'un dossier CAF et sa création ou son actualisation.

Pour appuyer la démarche d'installation l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) prescrit par l'association le Pont est sollicitée pour les jeunes du profil "migrants".

3.2.2.3. Barrières dans l'accès au logement

Pour l'accompagnement dans la recherche de logement, la barrière de la langue est le frein principal et les conseillères sont obligées de faire entièrement à la place des jeunes (recherche internet, logements communaux) et de les accompagner jusqu'à la signature et l'entrée dans le logement. Un autre frein est le besoin d'obtenir un logement meublé car ils ne disposent pas de mobilier. Cela réduit les offres disponibles sur le territoire.

Pour l'aide/ sécurisation financière, les jeunes migrants ne connaissent pas le fonctionnement du système français et les conseillères doivent suivre et monter tous les dossiers permettant l'accès ou le maintien dans le logement (ALT, APL, FSL, FA), Garantie Visale, associations caritatives, etc). Les conseillères s'occupent aussi de la mobilisation d'autres aides financières afin de sécuriser le jeune dans son projet (Garantie Visale, Mobili Jeune, Loca Pass).

L'Information Conseil et intermédiation jeune bailleur est une démarche difficile pour les conseillères qui doivent avoir une approche pédagogique auprès de jeunes n'ayant pas les repères du système français et son fonctionnement (assurance habitation, garant, état des lieux, etc). Cela implique donc de la pédagogie auprès des jeunes mais aussi auprès des bailleurs avec lesquels la relation n'est pas facile à créer (indépendamment des ressources financières qui sont suffisantes).

La lourdeur des démarches administratives est une barrière encore plus marquée pour ce profil car certains documents ne sont pas faciles à rassembler.

Enfin, un acteur absent dans l'aide à l'accès au logement autonome des jeunes du profil "migrants" sont les entreprises qui, malgré leurs difficultés de recrutement, ne s'investissent pas pour aider leurs employés dans l'accès à un logement décent.

3.2.2.4. Exemples de cas

Dante, 24 ans
Statut : Migrant, CDI, déplacements en trottinette
Problématique rencontrée Dante est dans un emploi stable avec un revenu fixe et maintenant qu'il est bien investi sur le territoire et qu'il a pris ses marques, il cherche à accéder à un logement autonome.
Enjeu de logement Dante habite en colocation non-officielle dans une résidence sociale et partage le loyer avec son colocataire. Il n'a pas de contrat de logement à son nom bien qu'il paye sa part de loyer. Aujourd'hui, il cherche un logement autonome mais ne connaît pas bien le système français et a du mal à suivre les démarches du fait de sa maîtrise moyenne du français. Il fait face à de nombreux a priori des bailleurs et propriétaires.
Démarches réalisées La conseillère a fait l'ouverture de son dossier CAF et sollicité plusieurs dispositifs d'Action Logement auxquels il pouvait prétendre. Une fois la situation administrative confortée, (Création du profil, régularisation des impôts, documents recensés et fournis), la conseillère a appuyé Dante dans sa recherche de logement (offres en ligne, bailleurs sociaux), elle a réalisé plusieurs visites avec lui et s'est chargé de trouver une assurance habitation. En parallèle, la conseillère a sollicité les Fonds Solidaire pour le Logement (FSL) pour l'aider avec son 1er loyer et l'aide Mobili Jeune.
Solution trouvée Dante est entré en colocation officielle dans un gîte privé, bénéficiant des dispositifs de Garantie Visale et Mobili Jeune. Sa situation économique stable l'a aidé à obtenir le logement. La conseillère reste en veille pour anticiper les freins que Dante pourrait rencontrer.

3.2.3. Profil "Mineurs 16-18 ans"

Les jeunes mineurs sont nombreux à être suivis par la Mission Locale, ils sont souvent décrocheurs ou déscolarisés. Le plus souvent, au moins l'un des parents les appuie dans leurs démarches. Le fait d'être mineur rend l'accompagnement différent car ils n'ont pas accès aux mêmes dispositifs et dépendent le plus souvent de l'accord de leurs parents pour initier des démarches d'insertion ou d'accès au logement.

3.2.3.1 Enjeux

Les jeunes mineurs sortis du système scolaire sont souvent réorientés vers une formation en apprentissage ou une alternance. Toutefois, les sites de formation/emploi sont souvent éloignés de leur domicile et ils ne sont

pas en âge d'avoir le permis de conduire. Le coût et la logistique induits par les déplacements à réaliser sont souvent compliqués à assumer pour les parents.

3.2.3.2 *Accompagnement*

La particularité de l'accompagnement dans l'accès au logement est liée au rattachement du jeune mineur à ses parents. Certaines démarches (dossier CAF) doivent être réalisées au nom des parents car un mineur non émancipé ne peut pas être titulaire d'un bail de location. La démarche porte surtout sur l'information des jeunes et de leurs parents et le suivi des dossiers pour assurer le lien une fois passé 18 ans. Les parents aident souvent à mettre en place certaines démarches. Les conseillères préconisent aussi la mise en lien avec d'autres associations comme le Resto du Cœur pour faire des économies. Le dispositif Mobili Jeune est sollicité systématiquement pour réduire les frais.

Par ailleurs, les jeunes mineurs sont généralement inscrits au Contrat Engagement Jeune (CEJ) à la mission locale pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement collectif et individuel et d'une allocation. Celui-ci n'est toutefois pas compatible avec un contrat d'apprentissage.

3.2.3.3 *Barrière pour les conseillères*

Tout comme la signature d'un bail, plusieurs dispositifs ne sont pas ouverts aux jeunes mineurs, réduisant les solutions à portée de main des conseillères. C'est le cas de la garantie Visale d'Action Logement.

De plus, il faut sensibiliser les propriétaires pour qu'ils acceptent de très jeunes locataires, bien que le bail soit au nom des parents, ces derniers n'ont pas toujours des ressources importantes à faire valoir.

Le fait de quitter la maison si jeune peut poser plusieurs problèmes ou tensions entre les parents et leurs enfants. Dans ce cas, les conseillères facilitent la médiation entre les jeunes et leurs parents qui ne sont pas toujours d'accord.

3.2.3.4 *Exemples de cas*

Jordan, 17 ans

Statut : Salarié, en formation, mineur

Problématique rencontrée

Jordan termine sa formation à Dijon dans un an et demi et, sans l'allocation CEJ, son salaire sera un frein pour accéder à un logement autonome.

Enjeu de logement

Étant mineur, c'est son père qui est signataire de son bail actuel. La CAF est difficile à mobiliser car Jordan est encore mineur et ne peut pas signer un bail.

Démarches réalisées

La conseillère de la Mission Locale met Jordan en lien avec la Mission Locale de Dijon pour passer le relais. Elle réalise une simulation de prime d'activité, mais il n'y a pas droit (contrat d'apprentissage). Pour faciliter son entrée dans un logement autonome, la conseillère propose de voir son budget et évoque la possibilité de trouver un emploi complémentaire à côté pour sécuriser ses revenus. La conseillère sollicite le dispositif Mobili Jeune.

Solution trouvée

L'accompagnement se poursuit désormais par la Mission Locale de Dijon qui va déposer un dossier à la CUD pour solliciter le FSL.

3.3 Autres cas particuliers

En dehors des profils présentés, de nombreux autres profils pourraient être décrits, chacun nécessitant un accompagnement sur-mesure. Parmi ces autres cas particuliers, nous pouvons citer :

- Les **jeunes avec enfants à charge** qui font face à des problématiques de suivi et d'accès au logement particuliers. Dans ce cas, l'enjeu du logement est lié à de nombreux autres enjeux comme le mode de garde qui doit être coordonné avec les assistantes sociales.
- Les **jeunes présentant une ou plusieurs addictions** en situation d'ultra-précarité (sans emploi, sans logement) sont un autre cas particulier que nous pouvons mentionner ici. Dans ce cas, l'accompagnement porte autant sur l'accès aux soins que la sécurisation des jeunes (passant par l'accès à un logement). Pour ces jeunes, l'accompagnement porte souvent sur la mise en lien avec un centre spécialisé pouvant les traiter tout en leur procurant un hébergement.
- Enfin, cas plus rare mais existant, celui de **jeunes sortis de prison** qui cherchent à se réinsérer socialement et professionnellement, ce qui passe par l'accès à un logement autonome. Leur passif est souvent un frein auprès des bailleurs et un accompagnement social est aussi nécessaire pour reprendre confiance et aller de l'avant (le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation - SPIP - est un partenaire privilégié pour accompagner ces jeunes).

Ces cas particuliers nous permettent de souligner la diversité de jeunes qui sont suivis et accompagnés par la Mission Locale de la Bresse Louhannaise, mais aussi l'ensemble des partenaires qui appuient la Mission Locale pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune.

4. L'écosystème de partenaires sur la thématique du logement

La dernière partie de notre bilan vise à mettre en lumière le vaste écosystème d'acteurs avec lesquels travaille la Mission Locale sur la thématique du logement. Elle pointe la richesse de cet écosystème mais aussi l'enjeu important de coordination entre ces nombreux partenaires pour optimiser l'appui proposé aux jeunes.

Le tableau ci-dessous présente une liste (non-exhaustive¹) des acteurs du territoire de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise disposant de diverses compétences pouvant appuyer l'accès au logement autonome des jeunes :

Liste d'acteurs et partenaires en Bresse Louhannaise	
Collectivités (intercommunales, locales, départementale, régionale)	<ul style="list-style-type: none">● Bresse Louhannaise Intercom'● Bresse nord Intercom'● Terres de Bresse● Bresse Revermont 71● Communes de l'arrondissement de Louhans

¹Liste issue des partenaires rencontrés et mobilisés dans le cadre du projet "1 jeune, 1 logement, 1 avenir"

	<ul style="list-style-type: none"> ● Département de Saône et Loire (conseil départemental) ● Région Bourgogne Franche Comté
Institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> ● Caisse d'Allocations Familiales CAF ● Maison de Solidarités Saône et Loire (MDS) ● Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ● Action Logement ● ADIL
Associatifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Association Le Pont ● Udaf Saône et Loire ● Mission Mobilité ● Tremplin ● Sauvegarde 71 ● Restos du Cœur ● Panier Bressan ● Accueil de Jour ● Association de Lutte contre le Gaspillage ALCG-ressourcerie ● Bresse Services Emploi
Économiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Bresse Initiative ● Pôle emploi ● Offices de Tourisme de France
Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ● CDC Habitat Adoma ● OPAC ● Semcoda ● URHAJ (pas encore présents physiquement sur le territoire)
Autres	<ul style="list-style-type: none"> ● Equipe Mobile Psychiatrie précarité à Sevrey ● Centre Médico psychologique (CMP) ● Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification DAQ ● Centre Communal d'Action Sociale Louhans CCAS ● Centre Culturel et Social de Cuiseaux CCS ● Espace de vie sociale de Cuisery ● CHRS, centre d'hébergement et insertion social ● Établissement de service et accompagnement par le travail (ESAT) ● Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés AFTC ● ESAT de Vernoux ● PCPE Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées ● Pôle de compétences et de prestations externalisées PCPE sont des interlocuteurs handicapés

5. Conclusion

En conclusion de ce bilan, nous souhaitons mettre en avant la **qualité du travail réalisé par les conseillères de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise** qui, malgré de nombreux freins, réussissent à accompagner les jeunes vers un logement autonome et dans la réalisation de leur projet professionnel. Le travail réalisé et le niveau d'engagement des conseillères de la Mission Locale **mérite d'être reconnu à sa juste valeur**. Pourtant,

sans elles, des centaines de jeunes se retrouveraient en situation d'extrême précarité et sans perspectives d'évolutions. Cela requiert un **très fort engagement** de leur part et une réelle volonté de **contribuer positivement à l'avenir des jeunes du territoire**. Cet engagement dépasse parfois leurs fonctions (déplacements à la ressourcerie pour aider un jeune à se meubler, participation aux visites de logements ou signatures de bail, etc), bien que cette qualité d'appui soit nécessaire et considérée par les conseillères comme partie intégrante de leur mission. Le travail réalisé par les conseillères est **indispensable** pour de nombreux jeunes en recherche de logement autonome, que ce soit pour l'aspect de recherche, d'accès au logement, de régularisation administrative ou de sécurisation financière (sollicitation des aides). Les étapes types d'accompagnement présentées dans ce rapport pourront servir aux conseillères pour de futurs accompagnements.

Certains freins persistent toutefois, notamment l'**absence de solution pour certains besoins** spécifiques comme le **logement de courte durée** (formation ou emploi de moins de 4 mois). D'autre part, un frein majeur rencontré par la Mission Locale est la dimension **chronophage** des démarches sur le sujet de l'accès au logement autonome. Cela est accentué par le **manque de coordination entre les acteurs** travaillant sur l'accompagnement dans l'accès au logement (il est parfois difficile pour les conseillères de trouver le bon interlocuteur sur certains dispositifs ou de convenir de disponibilités en phase avec celles des jeunes actifs), et le besoin de **recommencer à zéro** pour chaque nouveau jeune en recherche de logement autonome. C'est ce constat qui a poussé la Mission Locale à développer le projet "1 jeune, 1 logement, 1 avenir".

Ce projet a permis la réalisation d'un diagnostic entre Avril 2022 et Mars 2023 sur l'offre et le besoin en logement des jeunes sur le territoire. 7 actions portant sur la mobilisation de l'offre existante et le développement d'une offre complémentaire (là où aucune réponse n'est aujourd'hui apportée) sont proposées. Une 8ème action, le **Laboratoire d'expérimentations**², vise à faciliter la **coordination** entre les **acteurs** du logement et les **dispositifs** existants, et à permettre la mise en œuvre des autres actions en faveur du logement sur le territoire. Ce Laboratoire d'expérimentations permettrait non seulement d'appuyer le travail réalisé par la Mission Locale dans l'accès au logement autonome, mais aussi d'accélérer les démarches grâce à une meilleure coordination entre les dispositifs (meilleur fléchage, suivi des dossiers, etc). Ainsi, les **partenaires** de la Mission Locale pourraient **s'appuyer sur le Laboratoire** pour expérimenter de nouveaux dispositifs ou valoriser les dispositifs existants, en réduisant la sur-sollicitation de certains et en améliorant la visibilité des autres.

Le territoire de l'arrondissement de Louhans a la chance de disposer d'un éventail d'acteurs compétents et d'une Mission Locale engagée et proactive sur la thématique du logement. Le Laboratoire d'expérimentations permettrait de valoriser le potentiel du territoire et de renforcer les chances des jeunes de se construire l'avenir qu'ils souhaitent.

6. Remerciements

La réalisation de ce bilan et de l'ensemble du projet "1 jeune, 1 logement, 1 avenir" n'aurait pas été possible sans Françoise BERNARD, ancienne directrice de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise, qui a imaginé et lancé le projet et que je remercie vivement.

Un grand merci à tous les financeurs (Action Logement, la Région Bourgogne-Franche-Comté via le Fonds d'Initiatives Territoriales, l'Etat via le Fonds Stratégie Pauvreté, & Bresse Louhannaise Intercom'), à toute l'équipe de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise, ses conseillères qui ont pris le temps de me partager leurs expériences, Maryvonne TOINARD, Isabelle HOCQUETTE, Marion ECKENSCHWILLER, Fanny BAUTISTA, Elodie

² Une note de cadrage présente l'action et sa portée en détails, elle est mise en ligne sur le site internet de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise milobl.fr

LACROIX, Mathilde LESAULNIER, Margaux ROBOLIN, Maryline HURY, Justine ROUX; mais aussi les chargées d'accueil Jocelyne RODOT, Anaïs BRIDET et Aline TARON, sans oublier Sarah NAPOLITANO Psychologue de la Mission Locale, et les conseillères « CLEFS 71 », la Mission Mobilité ; et évidemment le directeur, Monsieur Richard VALENTE, pour son soutien tout au long du projet.

Je souhaite également remercier M. Patrice MARLIN, Président de la Mission Locale de la Bresse Louhannaise, pour avoir porté le projet auprès des partenaires du territoire et du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Enfin, je remercie également l'ensemble des partenaires mobilisés dans le cadre du projet, qui ont apporté un soutien indispensable à la réalisation du projet et à la définition des solutions proposées.

Liste des acronymes utilisés

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AFTC	Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés
ALT	Allocation Logement Temporaire
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL	Accompagnement social Logement.
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale Louhans
CCS	Centre Culturel et Social de Cuiseaux
CLH	Cellule Locale de l'Habitat
CMP	Centre Médico Psychologique
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale
CUD	Commission Unique Délocalisée
DAQ	Dispositif d'Accompagnement vers la Qualification
ESAT	Établissement de service et accompagnement par le travail
FAJ	Fond d'Aides aux Jeunes
FSL	Fonds Solidaire pour le Logement
GJ	Garantie Jeune
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapés
MDS	Maison de Solidarités
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
PACEA	Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PCPE	Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées
PEC	Parcours Emploi Compétences
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (Sessad)
SEMCODA	Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain
SIAO	Service intégré d'accueil et d'Orientation SIAO
SPA	Société Protectrice des Animaux
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNHAJ	Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes
URHAJ	Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
VIF	Violences Intra-Familiales